

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Santerre

<https://www.cadre21.org/membres/38adfe8ed7880ce97e794138>

Date d'obtention : 2023-11-29 14:50:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode sexto servent essentiellement à orienter les interventions des intervenants scolaires afin de protéger les victimes et de d'arrêter le plus rapidement possible la propagation de matériel en lien avec la pornographie juvénile.

De plus, en cas d'un geste impulsif la trousse permettra de sensibiliser les gens impliqués (élèves/parents) à la nature criminelle de toute forme de sextage. Cette intervention pourrait ainsi éviter des récidives. Ces gens impliqués pourraient également informer d'autres personnes sur les conséquences du sextage.

Finalement, en cas d'un geste malveillant, les policiers seront informés rapidement afin de prendre en charge la suite de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas 1

Il est important de rencontrer en premier celle qui dénonce la situation (l'amie de la victime Cassandra) afin d'évaluer l'incident en recueillant les informations pertinentes avec la grille de l'évaluation de l'incident (amorce, nature, intentions, étendue).

Par la suite, rencontrer la victime (Meghan) afin de vérifier et valider les informations et les autres jeunes impliqués, le cas échéant.

Il s'agit ici d'un cas impulsif et pas de diffusion après le 1er envoi.

Suivre les étapes de la trousse et confisquer le cellulaire (selon le protocole de la trousse, imp. de ne pas regarder les photos) devant l'élève et le placer dans un sac scellé.

Communiquer avec les policiers.

Si l'adolescent (William) ne veut pas collaborer avec l'intervenant, communiquer immédiatement avec les policiers.

Cas 2

Dans un premier temps, il ne s'agit pas d'un cas de pornographie juvénile (autoportrait en maillot de

bain sur la plage).

Il est quand même important de sensibiliser les jeunes impliqués avec l'aide de la trousse Sexto.

il faut aussi faire arrêter la propagation de cette image qui pourrait porter préjudice à Meghan.

Ce dossier est donc à traiter selon les politiques internes de l'établissement scolaire.

Dans un deuxième temps, Meghan envoie des photos nues à un jeune de 19 ans.

Appliquer le protocole Sexto même si le jeune est majeur (externe de l'école) en contactant rapidement les policiers. Ceux-ci prendront en charge le dossier pour éviter la propagation des photos.

À partir de ce moment l'établissement scolaire n'est plus en charge du dossier. L'école n'est pas mandataire des policiers. Ceux-ci devront rencontrer eux-mêmes des élèves possiblement impliqués même si ceux-ci fréquentent notre école.

Cas 3

Si un parent inquiet vient nous rencontrer pour dénoncer du sextage en nous demandant de rencontrer les jeunes, nous ne pourrions pas entreprendre le protocole de la trousse Sexto. L'adolescent doit nous rencontrer lui-même pour cela. Nous pouvons suggérer au parent de se référer à la police. Il peut également discuter de la situation avec son enfant afin que celui-ci vienne discuter de la situation avec un intervenant de l'école.

Lorsque que l'ado (Nicolas) vient en parler, le protocole Sexto peut donc être enclenché.

Il s'agit ici d'un cas de récidive pour l'élève (Kevin) qui partage les photos avec d'autres élèves.

Il faut donc rencontrer tous les élèves impliqués en suivant les étapes de la trousse pour déterminer la nature précise de l'incident.

Comme c'est un acte qui est déterminé malveillant pour Kevin, il ne faut pas remplir la grille avec lui. Il faut cependant confisquer immédiatement son téléphone (selon la procédure) afin d'arrêter le plus rapidement possible la propagation des photos afin de protéger Nicolas.

Le tout est immédiatement référé à la police qui prendra en charge la suite de l'intervention.

Finalement, ne jamais répondre à des questions d'un journaliste en lien avec des dossiers de ce type.

Simplement les référer à la personne en charge des communications de l'établissement scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le début de l'intervention est selon moi un moment très délicat car il faut mettre en confiance les personnes qui dénoncent. Il faut les rassurer et leur faire comprendre que c'est important d'en parler et que nous travaillerons en équipe pour trouver des solutions.

Il y a aussi le contact avec l'instigateur et la saisie du cellulaire de façon sécuritaire (selon le protocole) en ne regardant jamais les photos car c'est un geste criminel.